



FRANCE

Comment une véritable autonomie des établissements scolaires pourrait voir le jour

ÉDUCATION

L'autonomie des écoles, des collèges et des lycées doit être « le cœur » d'une réforme scolaire, préconise la philosophe Monique Canto-Sperber, dans un entretien aux « Echos ».

Marie-Christine Corbier

Twitter @mccorbier

L'autonomie des écoles, collèges et lycées est à l'ordre du jour de cette rentrée scolaire. Emmanuel Macron veut en faire la colonne vertébrale de sa « refondation » de l'école pour le quinquennat. Pour l'instant, les contours sont encore flous. Dans son dernier livre*, Monique Canto-Sperber, philosophe et directrice de recherche au CNRS, conçoit l'autonomie comme « le cœur d'une réforme scolaire ». « On sait que les établissements autonomes sont, sous certaines conditions, plus aptes à mener les élèves vers la réussite », pose-t-elle au début du livre. « Les performances des élèves baissent, c'est un fait attesté, souligne-t-elle dans un entretien aux « Echos ». Or, l'absence d'autonomie explique l'incapacité à trouver des solutions en temps réel. »

La France a fait le choix de « l'uniformisme renforcé » – « un tropisme bien français », déplore l'ancienne directrice de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Comme si « le souci d'avoir une formation à peu près commune pour tout le monde [allait] de pair avec l'idée qu'il faudrait les mêmes méthodes pour tout le monde », se déssole-t-elle.

L'autonomie, ce n'est pas seulement « dire qu'on n'enseigne pas de la

même façon » à tel ou tel endroit. Bien plus que cela, c'est « une équipe pédagogique qui définit une stratégie particulière et un contrat, en fonction du contexte, pour atteindre des objectifs » et les évaluer.

Est-ce l'esprit de l'expérimentation des écoles marseillaises, tel qu'Emmanuel Macron l'a présenté ? « C'est inspiré par la même idée mais ce n'est pas la même chose », estime Monique Canto-Sperber qui met en garde contre « une autonomie décorative avec quelques enseignements innovants ». La philosophe salue néanmoins, dans ces écoles expérimentales, « la possibilité, pour le directeur, de donner son avis sur le recrutement des enseignants ». Elle regrette toutefois qu'il ne soit « pas vraiment décisionnaire » et que l'équipe enseignante n'y soit pas associée.

Du mécénat pour les élèves en difficulté

Pour que l'autonomie fonctionne, Monique Canto-Sperber insiste sur un Etat qui doit « vraiment jouer son rôle » – pour éviter l'échec de la Suède, par exemple. Elle fixe « des lignes rouges à ne pas franchir » : « Pas d'intervention du privé lucratif », « une école strictement laïque », « des exigences publiques – on ne choisit pas les élèves », « une école totalement gratuite » et « un curriculum national ». Le contrat, proposé et rédigé par les enseignants et les directeurs dans les écoles qui choisiraient la voie de l'autonomie – volontaires, dans un premier temps – doit « être validé par la puissance publique et les collectivités locales ». Il supposera « une adaptation législative, même minimale ».

De quelle autonomie parle-t-on,

précisément ? Elle serait pédagogique, pour permettre, par exemple, de modifier le nombre d'élèves par classe. « On parle de 12 élèves par classe dans les CP et CE1 de l'éducation prioritaire, mais pourquoi pas 6 pour certains enseignements et 24 pour d'autres ? interroge-t-elle. Pourquoi pas des classes transverses avec des plus âgés et des plus jeunes ? » L'autonomie inclurait le recrutement par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement.

Sur le plan financier, il n'y a « aucune autonomie », insiste la philosophe qui veut des écoles publiques « totalement financées par l'Etat » –, mais elle ouvre la porte à « des partenariats avec des entités non lucratives (associations ou fondations d'entreprises) », « une sorte de mécénat » pour, par exemple, financer des séjours à l'étranger pour des enfants défavorisés. L'avis de l'Etat serait sollicité pour éviter toute dérive. Certains y verront le début d'une concurrence entre écoles. « L'inégalité entre écoles est déjà un fait, balaie Monique Canto-Sperber. L'école du 6^e arrondissement de Paris n'est pas dans la même situation que celle d'une banlieue ouvrière. »

« Les élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle partent avec un handicap, et pourtant l'école ignore en quelque sorte ce phénomène ». L'autonomie permettrait, dit-elle, « de rédiger un projet qui prenne conscience de cette particularité et propose des méthodes pédagogiques pour surmonter plus efficacement les difficultés », avec des ressources supplémentaires.

« Pas de déclaration de guerre »





La France est-elle prête à basculer dans cette logique où coexisteraient des écoles autonomes et d'autres, plus classiques ? « *Ce n'est ni une réforme radicale ni un grand soir, mais une expérimentation, rectifie Monique Canto-Sperber. Ce n'est pas tout ou rien. Il pourrait y avoir des équipes plus ou moins engagées, des contrats plus ou moins limités.* »

« *Le but visé doit être extrêmement ambitieux, la modalité d'exécution sera d'autant plus efficace qu'elle sera modeste et non récupérée politiquement* », estime-t-elle. Elle en appelle à « *un débat public sur l'autonomie, pour valoriser le rôle des enseignants* ». « *Il ne faut pas du tout le voir comme une déclaration de guerre à l'Etat ou aux écoles qui continueraient de fonctionner de manière classique* », mais comme « *un ferment qui va peut-être permettre d'améliorer l'ensemble du système et qui attirera de plus en plus d'établissements* », conclut-elle.

* « *Une école qui peut mieux faire* », Monique Canto-Sperber, éditions Albin Michel, septembre 2022.

La philosophe met en garde l'exécutif, qui veut aller dans cette voie, contre une autonomie « décorative avec quelques enseignements innovants ».

